

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 262

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 23

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les militaires peuvent en témoigner : en opération extérieure, les « personnes dont il existe des raisons précises et sérieuses de penser qu'elles représentent une menace » sont innombrables. Étant parfois perçu comme une armée d'occupation, ce genre de prélèvement risque de mettre nos forces en danger permanent, devant approcher de très près de la menace. Dans le contexte de guerres asymétriques que nous connaissons et au vu des méthodes terroristes que nous combattons, qui nécessite souvent pour nos ennemis un contact direct avec nos forces armées, cette méthode, en plus de donner un sentiment d'injustice aux populations sur place et d'augmenter leur exacerbation, mettra en danger nos forces armées : prenons l'exemple cité dans l'étude d'impact : il est fait référence aux personnes situées autour d'engins explosifs qui se seraient déclenchés. Mais les personnes aux alentours d'un tel lieu ne sont-elles pas avant tout les premières victimes de ce genre d'évènements ?